Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260720-20260704-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mmes Gaëlle THÉBAUD, Virginie HARDY, Mrs Yann LE BRETON, Éric NOUAILLE, Jean-François LE BADEZET,
Absents : Mme Jennifer BATARD, M. Jean-Pierre LE POUÉZARD
Pouvoirs : Mme Virginie HARDY à Mme Julie GOFFINET, M. Éric NOUAILLE à Mme Jocelyne PELTIER
Date de convocation : 10 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18
Secrétaire de séance : M. Alain HIVERT

Délibération n° 2026-07-04
Fixation du prix du repas au restaurant scolaire municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de voter les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée septembre 2026, et propose de les revaloriser selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année 2025 (augmentation de 0.25 %).

Les tarifs seraient alors les suivant :

Repas	Taifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Enfant cne et stagiaire	4,00 €	4,01 €
Enfant cne ext	4,45 €	4,46 €
Repas adulte	8,17 €	8,19 €
Repas adulte subv	6,81 €	6,83 €
Panier repas enfant cne	2,22 €	2,23 €
Panier repas enfant ext	2,71 €	2,72 €

Après délibération les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants, fixent les tarifs comme indiqué ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BRÉVELAY * MORBIHAN *

11 rue de Rennes – BP 30 – 56660 Saint Jean Brévelay - ☎ 02 97 60 30 13 ✉ mairie@brevelay.bzh